

# Règlement du Challenge LANDAIS des Courses Nature et Trails. -CLCNT-

## 1. Introduction

Le Challenge Landais de Courses Nature - Trail (n° W401004250) est composé de Mr HOURCADE JLuc (président) Mr JAMET Philippe (trésorier) et Mr PELEAU Jérôme (secrétaire) réuni en comité d'organisation du Challenge Landais de Courses Nature et Trails (CLCNT), en accord avec le CDCHS40.

## 2. Conditions de participation.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité. Les épreuves sont ouvertes à tous. Licenciés FFA, UFOLEP, Triathlon, et non licenciés, sous réserve de la présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme et la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

La participation à ce challenge est gratuite et automatique.

Les athlètes s'engagent à respecter les règlements sportifs de chaque épreuve du Challenge. Le non-respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera automatiquement le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.

## 3. Présentation et octroi des titres.

Le « Challenge Landais de Courses Natures et Trails (CLCNT) 2017 » est proposé sous la forme d'un challenge de 14 épreuves.

Classement :

Le classement sera établi sur le cumul des points obtenus dans les différentes courses du challenge. Tous les participants seront classés. Le classement final du Challenge récompensera les 15 premiers masculins et féminins toutes catégories confondues.

## 4. Liste des épreuves 2017

	NOM	DATE	DISTANCE 1	DISTANCE 2	DISTANCE 3	ORGANISATEUR
1	ULTRA TRAIL	2/04	30			Mr JAMET
2	TRAIL DU PAYS D'ORTHE	09/04	9	15	26	Mr AYLIES
3	TRAIL JIMMY MATTE	23/04	8	17		Mr FROUSTEY
4	SEMISENS	07/05	10	20		Mr NARBEY
5	L'ESCAILHE CAME	14/05	9	19		Mr KENNEL
6	TRAIL DE L'ASPERGE	20/05	8	17		Mr GAUZERE
7	TRAIL DE L'ECOLE BUISSONNIERE	04/06	11	21		Mme MARQUES
8	LA RONDE DES BARTHES	11/06	10	20		Mr BONNEMAYRE
9	LE PIOC	25/06	8	15		Mr HOURCADE
10	LOU TRAIL DE L ESTUCHAT	02/07	8	17		Mr DEHAIBE
11	L'OUSSTRIL	06/08	10	23		Mr LISABOIS
12	LE TRAIL DES CHOUETTES	09/09	15			Mme BARROMES
13	MONTFORT TRAIL	26/11	7	14		Mr RUEDA
14	Course Nature des Landes d' Armagnac	10/12	8	15		Mr PAILLAUGUE
15						
16						
17						

## 5. Attribution des points

1é	300 pts	11é	175 pts	21é	129 pts	121é	29 pts
2é	270 pts	12é	170 pts	31é	119 pts	131é	19 pts
3é	250 pts	13é	165 pts	41é	109 pts	141é	9 pts
4é	240 pts	14é	160 pts	51é	99 pts	150é	1 pt
5é	230 pts	15é	155 pts	61é	89 pts	dernier	1 pt
6é	220 pts	16é	150 pts	71é	79 pts		
7é	210 pts	17é	145 pts	81é	69 pts		
8é	200 pts	18é	140 pts	91é	59 pts		

9 <sup>é</sup>	190 pts	19 <sup>é</sup>	135 pts	101 <sup>é</sup>	49 pts		
10 <sup>é</sup>	180 pts	20 <sup>é</sup>	130 pts	111 <sup>é</sup>	39 pts		

En fonction de la course le nombre de points sera multiplié par un coefficient dont le barème sera le suivant : 10 kms = coéf 1, 20 kms = coéf 2, etc... les courses de 5 kms seront avec un coéf de 0.5.

(p.ex : la buglosienne aura deux coefficients : 1 pour le 10 kms et 2 pour le 20 kms, ce qui n'obligera pas les coureurs à ne faire que du long ou du court, quel que soit la course à laquelle on participe, on marque des points.)

**Le classement final récompensera les 15 premiers du challenge masculins et féminins toutes catégories confondues.**

**Le classement final se fera sur le cumul des points des 8 meilleurs résultats de l'année sur les courses du challenge.** Il faudra avoir participé à au moins 6 courses pour faire partie du classement final et prétendre aux récompenses. Au-delà de la 8<sup>ème</sup> course, un **bonus de 150** points sera attribué à chaque participation supplémentaire.

Si, à l'issue du challenge, plusieurs athlètes totalisent le même nombre de points pour le podium, ils seront départagés aux nombres de participations.

## 6. Litiges

Ceux-ci seront soumis aux avis de la Commission qui tranchera. En cas de manquement ou de faute grave au cours d'une épreuve, tout athlète pourra être exclu du championnat.

## 7. Récompenses

Celles-ci seront remises par les représentants de la Commission et de la CDCHS40 à une date et dans un lieu qui seront précisés lors de l'assemblée générale de la saison précédente.